



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

courrier

Question écrite n° 92763

Texte de la question

Il n'est plus rare d'entendre dans les médias des affaires de découverte de cadavres de personnes isolées mortes chez elles depuis des semaines, voire des mois, dans l'indifférence générale. Cette évolution est grave car elle démontre dans les faits que chacun peut mourir en France sans que personne ne s'en rende compte. Or il pourrait être mis en place un système d'alerte simple via, par exemple, La Poste qui pourrait ainsi être chargée de signaler systématiquement aux mairies les cas constatés par les facteurs de particuliers qui ne relèvent plus leur courrier depuis une certaine période. Tout ceci relève donc d'un devoir de solidarité envers les personnes isolées dans notre pays, et en conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre délégué à l'industrie de lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La période de canicule qui a frappé la France au cours de l'année 2003 a mis en évidence la nécessité de mettre en place un système d'alerte pour les personnes âgées vivant seules et isolées. Dans le cadre de sa mission de distribution du courrier, à travers ses 100 000 facteurs, La Poste est amenée à être régulièrement en contact avec une grande partie de la population. À ce titre, il lui est apparu opportun de mettre à profit le lien privilégié qu'elle a avec la population pour prévenir, dans la mesure du possible, les éventuelles conséquences pouvant découler de la conjonction entre l'isolement des personnes âgées et des conditions atmosphériques défavorables. Plusieurs partenariats locaux ont ainsi été passés dans différents territoires en 2004 et en 2005. Depuis le 1er juillet 2005, le service « Bonjour facteur » a été mis en place. Il vise à assurer la surveillance des personnes âgées ou à santé fragile et est accessible aux collectivités locales et associations qui signent à cet effet une convention avec La Poste précisant les conditions dans lesquelles le service est rendu. « Bonjour facteur » est un service d'alerte et d'information rendu par les facteurs pour le compte d'une collectivité territoriale qui aura préalablement communiqué une liste de personnes identifiées. La prestation facturée trois euros par jour et par personne à la collectivité correspond à la visite quotidienne des personnes par le facteur. Il s'agit de prévenir les conséquences pouvant découler de la conjonction entre l'isolement des personnes âgées et des conditions atmosphériques défavorables. Le service peut, bien entendu, être proposé en dehors de tout contexte climatique à risque en particulier pour les personnes vivant seules tout au long de l'année. Dans le Pays du Val d'Adour, une démarche spécifique d'information et de sensibilisation sera entreprise en juin 2006 pour ce même service de proximité qui peut être également utilisé par des particuliers pour leurs proches et ce dans les mêmes conditions tarifaires et pour la durée de leur choix. L'intérêt de ce service est d'officialiser le rôle d'alerte des facteurs qu'ils effectueront de façon permanente et pas seulement au gré de leur disponibilité ou selon leur propre initiative.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92763

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4357

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6602